

Pièces à fournir pour les demandeurs publics

Pièces justificatives	original/copie	pièce jointe	sans objet	observations
Organigramme de la structure comprenant la liste des membres de l'organe d'administration, détaillant les mandats des membres	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Bilans comptables des trois derniers exercices fiscaux approuvés par l'organe délibérant	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Délibération de l'organe compétent approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel et autorisant le responsable légal à solliciter l'aide (CR de Conseil d'Administration)	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RIB	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tableau de dépenses prévisionnelles (budget arrêté)	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tableau indiquant les co-financements + montant + justificatifs (ressources du projet)	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Délibérations de chaque instance
Justificatifs des dépenses (en HT ou TTC)	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Devis justificatifs, toutes pièces utiles se rapportant aux dépenses)
Document de présentation du projet (plaquette ou note) + indicateurs de réalisation et de résultat	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Calendrier prévisionnel (date de début et date de fin)	copie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'ensemble du dossier doit être adressé à M. le directeur de la mer Sud océan Indien – Service des Affaires Economiques -2, rue Berthollet – BP 89 – 97822 LE PORT CEDEX				
Un comité de programmation des crédits du CCT par mois valide les dossiers (voir calendrier)				
NB : Projets collectifs d'investissement : les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de la demande d'aide conformément aux dispositions du Décret 514-2018 :				
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=1g2jYOUSqsD3lPL3lwIO9oBa1y-KQb7uxasuWe2P12w=				